



Le Conseil Informe...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE LA DORÉ MAI 2010



CENTRE DES LOISIRS ☞ L'assemblée générale annuelle du Centre des Loisirs se tiendra le mardi, 11 mai prochain à 19h30 au Centre des Loisirs. Il y aura présentation du rapport financier, du rapport des activités et des élections à 4 postes, tous rééligibles. Un goûter sera servi.

Bienvenue à tous !



MOULIN DES PIONNIERS ☞ La Table Ad Hoc du Moulin des Pionniers travaille activement sur le plan de développement du site patrimonial. La Corporation du Moulin des Pionniers a maintenant la responsabilité financière et de l'administration du site patrimonial. L'emprunt qui avait été contracté par la CADLD pour la gestion du site sera transféré à la nouvelle corporation ainsi qu'une marge de crédit de 20 000\$, qui était à l'origine de 43 000\$. Ces transactions seront cautionnées par la Municipalité de La Doré. De plus, le mandat de la Table Ad Hoc sera prolongée jusqu'au 31 mars 2011. Cette prolongation nécessite un investissement de 25 000\$ qui sera assuré par le Centre local d'emploi, le CLD Domaine-du-Roy et la Municipalité de La Doré (2 500\$).

**Prenez note de l'ouverture officielle du Moulin des Pionniers
qui se fera le 30 mai prochain.**

Surveillez la publicité et participez en grand nombre.



VILLAGE-RELAIS ☞ Une entente a été conclue avec la Fabrique Notre-Dame-de-La-Doré en regard de l'utilisation du terrain situé au coin de la rue des Peupliers et de l'avenue des Jardins pour l'installation du panneau indicateur village-relais. Ce panneau indiquera aux usagers de la route les services offerts dans la municipalité. Un budget de 6 000\$ a été autorisé pour l'aménagement de l'emplacement. En contrepartie, la Municipalité s'engage à participer à l'entretien partiel des pelouses et au déneigement des terrains de la Fabrique. Également, l'entente autorise la Municipalité à utiliser le terrain adjacent à l'église pour l'implantation du parc intergénérationnel.

Bon été à tous!



FEUILLET PAROISSIAL ☞ Les membres du conseil ont accepté de renouveler l'encart de la Municipalité dans le feuillet paroissial, et ce, pour la somme de 316.05\$, taxes incluses, pour 1 an.



SENTIER PÉDESTRE ☞ La Municipalité demande la collaboration de ses contribuables afin d'utiliser le sentier pédestre uniquement à cette fin. Il est interdit d'y circuler en moto, vélo, VTT, cheval et autres. Merci pour le respect que vous démontrez.



ENTRETIEN DE LA R-211 ☞ Le contrat d'entretien de la R-211 (Branche-Ouest) a une année additionnelle d'option valide pour 2010. Le conseil municipal a décidé de se prévaloir de cette option qui prévoit l'entretien de la route R-211 à raison de 2 passages par semaine pour 300\$/passage.



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ ☞ Les membres du conseil municipal ont accepté les états financiers 2009 de l'OMH de La Doré démontrant des revenus de 101 573\$, des dépenses de 198 945\$ et un déficit de 97 372\$. La Municipalité étant responsable de 10% du déficit, une somme de 6 089\$ sera transmise à l'OMH. Le solde restant sera versé, si nécessaire, après clarification des amortissements et de la capitalisation.

Également, monsieur Serge Laflamme a été nommé comme représentant municipal au conseil d'administration de L'OMH de La Doré.

L'OMH informe la population qu'il y a trois (3) logements à louer soit :

- 2 logements pour personnes retraitées au Domaine des Aînés (4851, rue du Parc)
- 1 logement (famille) de 3 chambres à coucher (rue des Saules)

Pour information : 418-256-3834



ENTRETIEN DES PELOUSES ☞ Deux soumissions ont été reçues pour l'entretien des pelouses. La soumission de Gazon ML enr. a été retenue. Le contrat est d'une durée de trois (3) ans avec deux années d'option. Pour 2010, le coût sera de 10 220\$. Le coût demeurera le même pour les deux autres années au contrat.



ATTRIBUTION DES MANDATS POUR LA MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF ☞ Après réception et vérification des quatre (4) soumissions reçues pour l'ingénierie, ce dernier a été accordé à la firme Roche pour la somme de 59 800\$ plus les taxes applicables. Pour ce qui est du mandat aux architectes, ce dernier a été accordé à la firme Gosselin, Fortin et Maltais pour la somme de 26 700\$ plus les taxes applicables.



BIBLIOTHÈQUE GILBERT-LANGEVIN ☞ L'assemblée générale de la bibliothèque Gilbert-Langevin aura lieu le 10 mai à compter de 13h30 à la Bibliothèque municipale. Tous les membres sont invités à y participer.



